Cimetières de Normandie

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

Année 2017, n° 21

Date de parution : janvier

Meilleurs vœux à vous tous !

C'était un de ces soirs où le soleil terminait sa course. J'étais, il y a quelques semaines, dans le cimetière de Landelles-et-Coupigny. Le spectacle était saisissant à l'arrière des hauts arbres du parc arboré voisin où domine un haut Séquoia.

Aussi inspiré par tant d'éclat, je vous adresse à tous mes vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de prospérité. Notre association a besoin de personnes déterminées dans la sauvegarde du patrimoine et les cimetières ne sont pas des moindres. L'année 2017 sera importante avec notamment le colloque sur les cimetières de Normandie de cet été. Nous présence sur le terrain est essentielle encore faut-il réussir à convaincre les élus de l'aspect patrimonial des cimetières et de la nécessité de les gérer avec discernement. L'année écoulée a eu d'excellents moments où nous étions les uns et les autres convaincus. Mais rien n'est acquis à l'avance et ce que nous laissons passer est perdu. Alors pour que nous soyons là où il le faut soyons des gens attentifs à tout ce qui se fait, tout ce qui se décide pour être au plus près des élus, des associations locales, des particuliers. Nous défendons et protégeons des arts funéraires, des histoires d'individus, gardons les mémoires des cimetières, les paysages, la faune et le flore parce que nous sommes convaincus que les cimetières doivent être harmonieux que possible, chacun dans sa spécificité. Nous sommes convaincus que ces lieux apportent beaucoup plus aux vivants qu'on ne veut l'admettre. C'est une question de mieux être d'intérêt commun...

Sommaire :

Dans ce numéro :

Vœux pour l'année 2017 1

Les cimetières de Vire-en-Normandie 2, 5-6

Le cimetière de Coutances sous l'actualité 3, 8

Ces cimetières qui perdent leur environnement naturel 4

Le cimetière de Cametours 7-8

Les cimetières de Vire-en-Normandie

La réunion à l'hôtel-de-ville de Vire-Normandie le jeudi 8 décembre 2016, à 15 heures, en présence de MM : Sophie Martin ; Pascal Binet ; Liliane Maincent, adjointe-au-maire ; Caer Cédric ; Lesourd Virginie ; Maire-Thérèse Cuëff et moi-même permet de faire le point notamment sur le cimetière de Vire.

Les virois furent majoritairement inhumés dans le cimetière Saint Thomas mais il faut prendre en considération le nombre important d'inhumations faites dans l'église Notre-Dame de Vire et que cette faculté de s'y faire enterré plusieurs années après que Louis XVI ait promulgué l'arrêt de 1776 règlementant les sépultures dans les églises et encourageant la translation des cimetières situés au cœur des villes et des bourgs vers l'extérieur des zones d'habitat groupé. Je note aussi, à une moindre échelle, les sépultures dans l'église Saint Thomas, et moins encore dans l'église des Cordeliers, la chapelle de l'hospice, la chapelle de l'hôpital général, la chapelle Sainte Anne.

Le cimetière de la ville de Vire, que nous connaissons rue Morin-Lavallée, a été béni le 8 mai 1783 (je cite les BMS, image 520/626 du registre en ligne sur le site des archives départementales du Calvados) par nous soussigné, docteur en théologie, curé de Vire, suivant la commission à nous adressée par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Bayeux en date du 26 septembre dernier dûment signée Le Sueur des Frennes, vicaire général, et scellée du sceau dudit seigneur évêque, contresignée Lemoussu, secrétaire, avec paraphe, pour dresser procès-verbal et bénir le nouvel emplacement de cimetière, préalablement toute opposition levée de la réquisition des sieurs trésoriers tant de Vire que de saint Thomas porteurs de signification d'arrêt du Parlement de Rouen en date du 28 février dernier à eux faite à la requête des dames bénédictines de Vire impétrantes dudit arrêt par Dupont, huissier, les 10 et 16 d'avril suivant, nous nous sommes transportés dans une pièce de terre nommée le champ aux bœufs contenant environ trois vergées et demie jouxtant d'un côté le chemin

du moulin de Neuville, d'autre côté et d'un bout les dites dames bénédictines et d'autre bout les dites dames et le sieur Mauduit en partie, laquelle pièce de terre nous avons trouvée bien close de haies et fossés anciennement faits de trois côtés et le quatrième côté nous avons trouvé un fossé nouvellement fait sans vives plantes qu'on y ajoutera dans le temps convenable, nous y avons trouvé une forte barrière fermant à clef et serrure avec un petit échalier pour servir aux personnes pieuses qui voudraient visiter les tombeaux, une petite croix de bois plantée au milieu de la dite pièce de terre en attendant qu'on y puisse transporter une des croix de l'ancien cimetière, après quoi accompagné de notre clergé et autres personnes partis processionnellement de l'église de Vire, nous avons béni le susdit emplacement suivant la forme prescrite par notre rituel pour servir à l'avenir de cimetière ayant laissé sans bénédiction un petit angle de terrain pour inhumer les enfants morts sans baptême et autres à qui la sépulture ecclésiastique est refusée. Signatures : de Parfouru, curé de Vire ; Roger Sorière vicaire de Vire, Atais, vicaire de Vire, de Bocaine, Lainé, Groschef, Piel. La première des deux inhumations du même jour, le 11 mai 1783, fut celle de Jeanne Louise Prestavoine, fille de François et de Marie Jeanne le Besnerais, décédée d'hier, âgée d'environ cinq ans, a été inhumé dans le cimetière nouveau de cette ville par nous Joseph le Brun prêtre en présence de MM. Jacques Abraham Deslandes, sous-diacre et Pierre François Bazin, acolyte (image 521/626). Pour la deuxième, le dit jour, l'expression employée est celle-ci « cimetière de cette paroisse ». Il devient ainsi la nécropole de la cité. Remarquons la superficie du terrain en 1783 : 3 vergées et demie soit moins d'un hectare. D'après le plan (non daté) il est dit que l'ancien cimetière avait une surface de 75 ares 24 centiares que celle du cimetière actuel (après agrandissement) était de 1 hectare 81 ares 45 centiares, soit une augmentation de 1 ha 6 ares 21 centiares. Le portail monumental situé à l'hospice civil à l'origine fut démonté lorsque l'un des bâtiments servit de mairie en 1827. Il est protégé au titre d'un classement Monument historique depuis 1987. En 1829, le 10 janvier, Jean Jacques Philippe Hervieu, architecte domicilié à Vire sur la réquisition du maire, Huillard-Daignaux, se transporte dans le cimetière de la ville de Vire, à l'effet de faire les toises des terrains occupés par les divers tombeaux qui s'y trouvent : mademoiselle de Valori (4,62), mademoiselle Busnel (5,04), mademoiselle Chemin des Guenets (1,38), madame Lalouel (4,66), Dupont (1,41), Martial Vivien (1,74), Lenormand (1,19) soit au total : 20,04 mètres carrés.

Le cimetière fait l'objet, je cite « d'une augmentation considérable » (lettre du 21/7bre/1830) sans doute exprimée par la superficie disponible du plan auquel

Le cimetière de Coutances sous l'actualité

Alignement de cyprès dissimulant les pavillons

Le cimetière de Coutances (ancien cimetière Saint Nicolas), route de Lessay, retient tout particulièrement notre attention. Il y a eu en effet une grande opération de gestion des sépultures en terrain commun en 2016 suivie d'une opération beaucoup plus sensible puisqu'elle est liée à l'histoire des familles qui ont fait Coutances et à l'histoire de l'art et met en cause la pérennité de monuments funéraires remarquables par les formes, les traditions, les savoir-faire, les épitaphes, les patronymes. Nous avons été plusieurs fois alertés par des coutançais. Une autre initiative interpelle : c'est la décapitation en novembre 2016 d'un des monuments funéraires caractéristiques. En effet la haute stèle de marbre blanc de Carrare qui portait l'épitaphe du tombeau posé sur la sépulture de l'abbé Lemoine, curé de Saint-Nicolas-de-Coutances, offert par sa nièce reconnaissante, a été supprimée et deux autres corps sont arrivés dedans. Enfin un appel téléphonique, le vendredi 23 décembre 2016, m'informait de la coupe des cyprès bordant l'avenue d'accès au cimetière de Coutances. Ils étaient jugés : malades, trop vieux, dangereux et laids. Et pourtant, compte-tenu de leur spécificité et du contexte, les cyprès de l'allée d'accès au cimetière constituent l'un des paysages remarquable de la ville qui ne peut pas laisser indifférent. C'est en effet l'un des alignements urbains de la ville qui a été conçu pour servir de mise en scène à l'entrée du site funéraire de la cité. On ne peut que regretter que les élus du Conseil municipal n'aient pas été informés lors du dernier conseil car une allée comme celle-ci ne peut se traiter à la légère. Certes la commune est soumise à l'obligation d'entretenir les arbres du domaine public. Que représentent-t-il ces Cyprès dans nos cultures occidentales ? Cet arbre est même nommé « l'arbre de vie ». Dépourvu de toxicité mais aussi abondamment planté dans les cimetières, les cyprès font le pendant à l'if comme symbole de longétivité et de pérennité (Jean-Marie Pelt, fleurs fêtes et saisons). Figures de deuil et de tristesse, ces conifères par leur feuillage persistant et leur résine incorruptible évoquent l'immortalité et la résurrection d'où leur emploi très important dans les cimetières au même titre que les ifs et les buis. Ils ponctuent les cimetières de leurs figures mélancoliques (Jean-Marie Pelt). Ces arbres, certes pour la plupart, ont fait l'objet au fil du temps de traitements spécifiques en coupant les branches sèches. Leur tronc ne présente aucune faiblesse. Ces différents traitements ont donné aux ramifications une expression qui ne laisse pas le visiteur indifférent. Ces arbres ont du vécu. C'est une trame paysagère sereine, pleine de

La coupe des arbres qui aurait pu passer inaperçue

Le tombeau de l'abbé Lemoine avant et après travaux, ci-dessous

Ces cimetières qui perdent leur environnement naturel

Les plantations dans les cimetières ont souvent été sources de conflits et victimes. On ne compte plus, en effet, le nombre d'arbres, d'arbustes naturels ou en topiaires, qui ont été récemment coupés. Les motifs sont souvent bien dérisoires : la proximité d'une tombe que l'arbre verdit ou souille en laissant tomber ses feuilles, la difficulté de se déplacer avec un véhicule encombrant sans oublier les victimes directes des agressions phytosanitaires qui finissent par avoir raison du plus fort d'entre eux. A chaque fois, c'est toujours le même qui subit la sanction. Il y a souvent un clientélisme alors que la présence de l'arbre dans un cimetière apaise, humanise, met le site en cohérence avec sa destination : un lieu de repos. Plusieurs ifs multiséculaires ont payé le prix fort tout récemment dans la Manche avec des raisonnements qui dépassent l'entendement : Montgardon où l'if a été totalement ébranché ; Maupertuis où l'if a été purement et simplement coupé, Gorges, commune située dans le PNR des marais du Cotentin et du Bessin, où l'un des deux ifs a été coupé en 2013. Nous avons rencontré bien des difficultés avec le cimetière d'Omonville-la-Petite, la même année, qui avait une végétation exubérante en parfaite harmonie avec son environnement avant qu'il ne soit décidé d'y mettre frein dans les parties communes. Le zéro phytosanitaire s'impose en cette année 2017. Avec lui c'est toute notre façon de penser « le propre » qui va évoluer. Pas mal d'esprits seront chamboulés. Quel est l'élu qui n'aura pas été pris à partie par des réflexions du genre « le cimetière n'est pas propre ! ». La végétation va retrouver du sens dans les cimetières mais qu'en sera-t-il des arbres ? Ils contribuent à donner du sens, ils ventilent, ils sont utiles à la faune, ils offrent de la fraîcheur en plein été, protègent des rafales de vent en hiver…

Gorges

Gavray : avant

Gavray : après (2016)

Montgardon

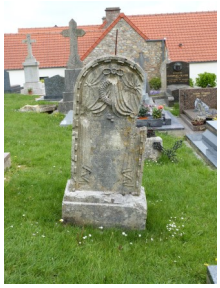

Flottemanville-Hague

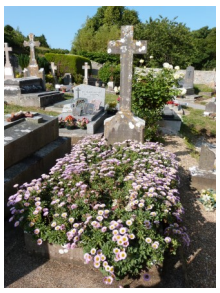

je fais allusion. Un autre agrandissement du cimetière a lieu suite à l'acquisition des héritiers de Jules Drouet le 27 août 1913, chez maître Primois notaire à Vire d'après le rapport de l'architecte Vincent Eugène Maurice du 25 avril 1913 (série O2574/2a des archives départementales du Calvados). Le cimetière est à nouveau agrandi en 1920 et la construction des murs de clôture du nouveau cimetière est achevée en 1923 selon l'attestation fournie par André Cochepain, architecte de la ville de Vire, du 20 octobre. Le procès-verbal de réception définitive est présenté devant le Conseil municipal le 14 septembre 1923. Celui-ci retrace les deux campagnes de travaux commencées en 1922. La première soumission datant du 26 septembre 1921, moyennant 36740 francs, la seconde du 30 mars 1922 moyennant 30960,40 francs, le tout représentant un engagement financier de 69589 francs (O2574/2a). Un devis supplémentaire est adopté le 31 mars 1922 concernant la clôture en ciment armé et soumis à Auguste Potigny selon le procès-verbal d'adjudication s'élevant à 36740 francs. Les arbres qui se trouvent sur les parcelles en herbage qui seront affectées au nouveau cimetière sont vendus par adjudication selon la décision prise le 28 janvier 1921(O2574/2a). Ces parcelles situées en limite de la commune de Vire et de celle de Neuville bordent la ligne de chemin-de-fer Paris-Granville. Les parcelles sont en section A 167-168 pour une contenance totale d'1 hectare 4 ares 70 centiares (rapport de l'architecte du 20 octobre 1920).

Le conseil municipal délibère le 28 juillet 1922 sur des travaux à effectuer au bas du cimetière dont le projet est présenté par l'architecte Cochepain pour la construction du soubassement destiné à recevoir le monument aux morts, à la limite du nouveau cimetière. Il comprend les rampes d'accès, la construction d'un caveau funéraire pour recevoir les corps des militaires de la ville morts pour la France et rapatriés ainsi que les corps de ceux qui sont décédés dans les hôpitaux de Vire. Les revêtements extérieurs en ciment imitant la pierre, le tout moyennant 51334, 79 francs (O2574/2a).

Le caniveau de la voie nord du cimetière est repavé, ainsi que les pattes d'oie des allées qui y débouchent, par Leconte, entrepreneur de pavage à Condé-sur-Noireau, moyennant 2000 francs, suite à la décision municipale du 2 mai 1924.

1 m²	50 francs	7 m²	525 francs
2 m²	100 francs	8 m²	600 francs
3 m²	175 francs	9 m²	725 francs
4 m²	250 francs	10 m²	850 francs
5 m²	325 francs	11 m²	1100 francs
6 m²	400 francs	12 m²	1200 francs

Une vente d'arbres est délibérée par la municipalité le 8 novembre 1907 « considérant que les arbres du cimetière, en bordure des allées ont atteint leur complet développement ; que ces arbres dont les racines son pourries et

rongées, présentent de graves dangers pour les monuments voisins, qu'il a déjà fallu abattre quelques pieds menaçant de tomber ; considérant que ces arbres qui entretiennent l'humidité et laissent tomber des brindilles, sont nuisibles au bon entretien des sépultures ; que leurs racines peuvent s'avancer dans les caveaux et causer des dégâts importants ; qu'il est urgent d'abattre ces arbres ; décide de vendre par adjudication aux enchères publiques… » ce qui signifie que le site a beaucoup évolué vers le minéral. Appropriation du cimetière d'après la délibération du 11 mai 1857, d'après plan et devis s'élevant à 1200 francs « considérant que depuis fort longtemps la population désire vivement que le cimetière soit mis dans un état décent ; que s'il n'y a pas été plutôt pourvu, c'est par suite de l'insuffisance des ressources de la ville».

Etablissement de grilles pour la fermeture du cimetière par Letondot (11 et 16 décembre 1905).

Le régime des concessions est adopté par le Conseil municipal depuis le 4 décembre 1828 (ordonnance royale du 2 avril 1829 Le sieur Polinière désirant élever à la mémoire de son épouse et à celle de sa famille, un tombeau ou monument demanda et obtint une surface de 11, 19 m² s'obligeant à en payer le prix qui serait fixé par le Conseil municipal. Dans sa séance du 21 mai 1829, le Conseil municipal statuant sur le prix du terrain cédé au sieur de Polinière, que sur celui a accorder à ceux qui en demanderaient au-delà de 6m² arrêta que le terrain serait payé 1200 francs pour la commune et 24 francs de rente pour les pauvres ».

La lettre du 13 avril 1831 informe de l'approbation par ordonnance royale du 4 avril 1831 du règlement relatif aux concessions de terrain à faire dans le cimetière « le maire de Vire (Calvados) est autorisé à faire, au nom de la ville, des concessions de terrain à perpétuité pour sépultures de particuliers, dans le cimetière de ladite ville, aux conditions indiquées dans la délibération du Conseil municipal du 4 Xbre 1828, modifiée par celle du 1er Xbre 1830, et dont les dispositions règlementaires sont approuvées ». Cette délibération du 1er décembre 1830 fixe le prix des concessions perpétuelles de la manière transcrite dans le tableau ci-dessus.

Les concessions temporaires (les renouvelables) ne seront autorisées que depuis la délibération du 17 novembre 1855 suite à la pétition des héritiers Rolland, modifiée le 22 mai 1856.

Règlement : le fascicule de règlement sur la tenue du cimetière imprimé en 1873 fait état en deuxième partie du

cimetière pour les protestants et fait référence à une délibération municipale datée du 10 juin 1873 qui désigne dans le cimetière de Vire un côté spécial pour la sépulture des Protestants. Il fait avant référence à l'article 15 du décret sur les sépultures du 23 prairial de l'an 12 de la République enjoignant d'assigner dans le cimetière, une part proportionnelle aux inhumations de chaque culte. Il précise « considérant que parmi les membres de l'émigration alsacienne établis à Vire, se trouve une population d'environ deux cent personnes appartenant à cette communion » et arrête ce qui suit, article premier : « le côté situé à l'angle nord-est du cimetière de Vire sera particulièrement affecté à la sépulture des habitants appartenant au culte protestant » ; article 2 : « la partie ainsi réservée sera enclose des deux côtés par une haie vive avec une entrée particulière » ; article 3 : « afin de laisser pour les sépultures existantes la période ordinaire de renouvellement, les enterrements auront lieu d'abord dans l'emplacement des deux voies et des plantations qui se trouvent comprises dans cet enclos » (à l'hôtel-de-ville le 10 octobre 1873/ Morin-Lavallée, maire). L'arrêté du maire est publié le 10 octobre 1873.

Il est intéressant de savoir que le Conseil municipal dans sa délibération du 10 février 1872 demanda aux industriels de Bischwiller (Alsace) pour réclamer de cette ville l'émigration qui n'aurait que des avantages incontestables et qu'il est utile de la favoriser. Ce même Conseil vota la somme de 30 000 francs pour le transport des machines et mobilier des fabricants de draps de Bischwiller qui viendraient se fixer à Vire (O1863/16a).

Un deuxième règlement est publié en 1887 (livret de 19 pages chez A. Guérin, typographe rue Chaussée et place Nationale).

Le Conseil municipal eut à délibérer le 7 mai 1850 sur la demande de concession faite par madame veuve Rocherulle-Deslongrais de 12 m² où est inhumé le corps de son fils, que cette concession soit portée à 42 m² attendu que le monument qu'elle se propose d'élever à la mémoire de son fils exige cet espace de terrain. Etant donné que

chaque concession ne peut excéder 12 m² mais considérant que les services que monsieur Rocherulle-Deslongrais a rendu à l'intérêt public et spécialement à la ville de Vire qui lui doit une grande reconnaissance pour sa bonne administration méritent une exception ; que monsieur Deslongrais a été en effet pendant plus de 17 ans maire de la ville de Vire ; qu'il a été plusieurs fois nommé membre de la Chambre des députés ; qu'il a été membre de l'Assemblée constituante, et qu'à sa mort il était nommé membre de l'Assemblée législative, que dans toutes ces hautes fonctions, il a fait honneur à la ville de Vire, sa patrie. Considérant que le monument que madame Deslongrais se propose d'élever est loin de pouvoir avoir des inconvénients pour la ville ; considérant d'ailleurs que madame Deslongrais offre de payer la nouvelle concession ; le Conseil municipal autorise le maire à élever par une nouvelle concession de 30 mètres de terrain à faire à madame Deslongrais dans le cimetière de Vire, la concession de 12 mètres déjà faite.

Il y eut du contentieux comme le prouve la lettre faisant référence à une action judiciaire de madame Leteinturier (Marie), veuve Defay (Charles), madame veuve Bourdet née Virginie Caucé, à propos de la reprise par la ville d'une concession à perpétuité de Laurent Caucé décédé à Vire le 16 mars 1863 et de Jeanne Victoire Lebesnerais, épouse décédée à Vire le 8 mars 1870 dont elles sont descendantes. Un complément de dossier se trouve en O1863/16a).

Voici quelques exemples de concessions :
1856 (26/6) : madame veuve d'Edouard Pichon (Augustine), ancien avoué, agissant comme tutrice de Marie Léonie Pichon, 2 m², n°43.

1865 (13/12) : Marie Queillé, 2 m², où repose le corps de Virginie Queillé, sa sœur, décédée à Vire le 6 juillet 1865.
1877 (5/2) : concession honorifique (hommage public) attribuée à Morin-Lavallée, ancien maire de la ville de Vire « pour les services exceptionnels qu'il a rendu à la ville particulièrement à l'époque de la malheureuse guerre de 1870-1871 ». Une plaque commémorative sera placée sur sa tombe.
1888 (2/3) : le conseil municipal délibère sur l'impossibilité de recouvrer la créance due sur la concession Lecluse (Henri), Paris, datée du 12/8bre/1886, 2 m² où repose madame Lecluse née Bonnegain.
1909 (26/11) concession de terrain gratuite et perpétuelle, à madame veuve Savary, directrice de l'école communale des filles du quartier Saint Thomas, décédée à l'âge de 37 ans, considérant que cette maîtresse qui avait conquis l'estime et l'affection des élèves et des familles, laisse dans une situation précaire, des parents âgés, dont elle était l'unique soutien (O1863/16b). A suivre...

Le cimetière de Cametours

Voici ce que raconte le curé de Cametours à propos du cimetière de la commune, je cite. Le cimetière s'étend autour de l'église et est lui-même entouré par une route qu'il surplombe. Il y a une vingtaine d'années (vers 1930) il a été question d'en créer un nouveau à 250 mètres de l'église. La population de la paroisse étant passée de 1300 habitants en 1840 à 500 environ en 1950, il semble que cela ne serait pas nécessaire. Mais le nombre croissant de concessions perpétuelles pourra dans un certain nombre d'années amener un changement à la situation. Les puits voisins, au moins ce lui de l'école, ont parait-il leur eau de qualité médiocre; mais il serait dérisoire d'attribuer la cause de cette médiocrité au cimetière à cause du petit nombre d'inhumations et de sa situation élevée. Autrefois on se contentait de croix modestes au-dessus des sépultures : d'ailleurs la plupart des habitants étaient peu fortunés. Aujourd'hui, beaucoup de petites exploitations ayant une aisance relative, leurs propriétaires achètent des concessions et élèvent des monuments funéraires en granit ou en ciment. Signe de richesse : oui; d'orgueil : aussi pour certains. On fleurit les tombes beaucoup que par le passé, mais tous ces gestes ne sont pas à interpréter dans le sens d'un progrès d'esprit chrétien ; au contraire, on s'attache encore au corps après la mort, d'où cercueil luxueux, concessions, monuments, etc… Comme me le disait cette petite fermière qui venait d'acheter une concession et faire faire un caveau pour y transférer le corps de son mari : nous n'a pas de qu'nailles, du moins qu'nous sait bi ! La municipalité s'occupe de la propreté des allées qui sont remises en état au printemps et à l'automne. Les anciens combattants font le nécessaire pour le monument aux morts qui se trouve dans le cimetière et ses dépendances (conférence ecclésiastique de Cametours, 1951, aux ADCA).

Objet : opération de déclaration de concessions abandonnées dans le cimetière. Trop de sépultures en bon état général, font l'objet d'une reprise et sont déclarées en état d'abandon.

Nombre de tombeaux subissent l'abaissement du niveau du sol qui les déchausse.

Sépultures : moyenne 3 par an soit 15 places en disponibilité.

Il y a un caveau provisoire.

Il n'y a pas d'ossuaire communal.

<u>Généralités</u>

Sépultures : moyenne de 3 par an

Disponibilités prévisionnelles en terrain commun : 15

Caveau d'attente : oui

Ossuaire : non

Jardin du souvenir : Il n'y a pas d'espace prévu pour l'épandage des cendres.

Parcelles	Nombre
Carré nord-ouest	45
Carré nord-est	69
Carré sud-est	62
Carré sud-ouest	77
Ouest	1
Total :	254

Eglise et cimetière vers 1907

Lotissement : très fort (le cimetière est entièrement occupé)

Répartition des tombes sur les cinq parcelles :

Le cimetière de Cametours est disposé autour de l'église. Il a une forme d'arc concentrique et est entièrement clôturé d'une haie vive dont la partie ouest-nord-ouest vient d'être replantée de charmille. Un muret existe en soubassement dont toute la partie ouest-nord-ouest vient d'être reconstruite avec un matériau apparemment non indigène. Les autres parties de la clôture forment un talus naturel. Une voirie circule autour du site funéraire.

L'entrée principale ouest se compose de deux piliers de granit contemporain surmontés de croix cubiques et un portail à deux vantaux de production industrielle. D'autres accès existent : au monument aux morts ainsi qu'à l'aide d'un portillon à l'est, au moyen d'un court escalier, face à la croix Hernot de 1899 (voir sur le site manche.fr).

Le monument aux morts de granit et de fonte (poilu récemment repeint en bleu azur) est érigé à la pointe sud du cimetière.

Il n'y a plus d'if funéraire.

Aucun tombeau ne révèle cette importante activité (plus de 500 métiers) du tissage au XIXe siècle. Et pourtant le relevé du curé de Cametours réalisé dans le registre des confréries (300 J 462), pour la période 1865-1891, fait état de patronymes reposant nombreux en ce lieu (ordre alphabétique) : André, Bernard, Biard, Cauchard, Colette, Daniel, Dauget, Delalande, Esnée, Fontaine, Fouchard, Fossard, Gervaise, Godefroy, Gosset, Gourbin, Guérin, Guesney , Guillemette, Hardel, Hélaine, Héliard, Heuguet, Hinard, Houel, Huaux, Lamort, Laurent, Lebrun, Lecardonnel, Lecluze, Lepeley, Menand, Osouf, Outrequin, Paysant, Pierre, Potigny, Quesnel, Rabec, Savary, Turgis, etc.

Il n'y a plus que cinq croix de fonte sur les nombreuses qui existaient auparavant et que l'on peut découvrir au travers des cartes postales anciennes.

La croix de cimetière se dresse au sud-ouest de l'église. Le fût octogonal a été rompu. Un seul tombeau d'ecclésiastique contemporain se trouve à proximité de cette croix. Il renferme les sépultures de « l'abbé Eugène Bouillon / 1920-1984 / et de madame Pierre Bouillon / née Valérie Delalande / 1895-1978 ». Une plaque de marbre « les paroissiens / Le Tanu-Noirpalu » évoque le passage de cet ecclésiastique dans cette paroisse.

Une dalle funéraire contemporaine est disposée à l'entrée ouest de l'église, dans l'allée du cimetière. Elle évoque la mémoire de monsieur l'abbé Boulay / curé de cette paroisse / pendant 22 ans / décédé le 29 août 1891 / dans sa 80e année / requiescat in pace ». Un

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

patrimoinevaldesienne.fr

fraîcheur en été. Leurs cimes entraine le regard vers les sommets. Ils constituent un rempart face à la médiocrité des haies plantées. Une nouvelle rencontre avec monsieur le maire de Coutances s'impose afin de rappeler que la ville est heureuse d'avoir le label de pays d'art et d'histoire et qu'il serait judicieux de mettre un peu de cohérence dans cette démarche voir même d'intégrer les cimetières dans l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) pour avoir une démarche patrimoniale. Evoquant la mort des guerriers au champ d'honneur, Victor Hugo s'exclame « souvent pleurant sur eux dans la douleur muette, j'ai trouvé leurs cyprès plus beaux que nos lauriers » (mes sources : Jean-Marie Pelt, fleurs et saisons; Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, dictionnaire des symboles).

calice est gravé en creux. Avec le tombeau de l'abbé Bouillon, ce sont les deux seuls prêtres dont on a conservé la mémoire. Or, à titre d'exemple, l'abbé Ange-Gabriel Corbet fut inhumé dans le cimetière de Cametours, le 17 janvier 1841. Il n'y a aucune trace de monument funéraire ancien.

L'allée principale, du monument aux morts à la chapelle sud de l'église constitue la plus belle rangée de tombeaux. Quelques îlots dispersés regroupent quelques monuments en verticalité, notamment sous la forme de hautes croix, au sud-ouest, au nord-ouest, à l'extrême sud et au sud-est du chœur de l'église.
Onze tombeaux se répartissent en bordure de cette allée principale, les plus hauts sont sur la droite en entrant (carré sud-est) :
Tombeau Delalande-Gascoin (Jacques Delalande, ancien conseiller municipal, 1858-1916).
Tombeau Lemasson-Hélaine (haute croix trilobée)Tombeau Delalande-Lemière (haute croix fleurdelysée)Tombeau Lerebourg André, mort pour la France le 19 octobre 1918 (20 ans) et Jean Lerebourg, 1904-1911 (haute croix fleurdelysée brisée).Tombeau Coupeaux-Levionnois (Jules Coupeaux (1862-1922), conseiller municipal).Tombeau Lecluze-Cauchard (haute croix à pointes).Sarcophage Hébert-Lebailly, granit poli signé René Rivière de Villedieu.Tombeau Burnel-Blanchard (haute croix tri-

lobée). Tombeau Huby-Laurent, haute croix trilobée, granit et marbre, chaîne portée par 6 torches à feu retournées.Tombeau Joret (Camille Joret, ancien maire, 1890) avec chaîne et 6 torches à feu retournées, signé Girard.

Cet ensemble donne du rythme au cimetière.
A l'arrière du monument aux morts :Tombeau Aimée Lebourgeois, haute croix de marbre blanc.Tombeau Pierre Vautier (1885-1932), marbre (incliné), clôture de pavés de terre cuite.
Le deuxième îlot le plus remarquable du cimetière est au sud-ouest de l'église :Tombeau Hinard-Delaunay-Depatin (dont JP Hinard, maire de Cametours, 1862-1932). Tombeau Justine Paysant, institutrice, 1875-1931, CP, haute croix à pointes.Tombeau Gaston Depatin, victime de la guerre, 6 janvier 1920- 30 juillet 1944, haute croix écotée en marbre blanc et liane de roses, chrysanthèmes, volubilis et autres fleurs.
Tombeau Lemaire-Letourneur-Hédouin avec applique (ange, crâne, sablier) et quatre couronnes de fleurs (bronze).
Tombeau Guérin-Cauchard, haute croix de marbre.
Tombeau granit poli, Périer-Hédouin (Albert Périer, 1890-1982, ancien maire).

Tombeau Paul Bernard, haute croix de marbre, 1861-1928.
Tombeau (à proximité de la croix), granit poli, courte stèle « Mme Pierre Bouillon / née Valérie Delalande / 1895-1978 / monsieur l'abbé Eugène Bouillon / 1920-1984 ».
A ces monuments s'ajoutent deux croix de fonte :
Fonte ajourée, Christ, quatre rayons lumineux, plaque de fonte d'aluminium sépulture P. Alexandre 1874-1931.
Fonte ronde, arbre de vie, chrysanthèmes, couronne de roses, Christ, brelage ronce, sépulture Eugénie Houel 1868-1954.
Ilot angle de l'église :
Le triangle entre la chapelle sud et le chœur conserve quelques tombeaux parmi les plus remarquables du cimetière :
Tombeau comportant une stèle de marbre blanc signée Duccini. Epitaphe « à la mémoire de Maria Hébert, décédée le 14 octobre 1876 dans sa 7e année / enfant chérie de tes / parents prie pour nous ». Le revers de cette stèle porte l'épitaphe « avec son père et sa sœur / repose / Maria-Célestine Hébert / décédée le 11 9bre 1895 dans sa 15e année / Ave-Maria / chère enfant repose en paix au ciel / prie pour ta mère et ton frère / regrets». La même clôture de concession en fonte avec son portillon à la croix sommitale et ses deux torches enflammées retournées, comporte une haute croix de calcaire ou de marbre illustrée des initiales « HJB » à la mémoire de « Jean-Baptiste Hébert, décédé le 5 mars 1889 dans sa 49e année / de profundis. Au revers « à notre mère Alexandrine Hébert 1841-1917 ». Puis sur la base de la croix « père chéri / que le ciel soit ta patrie / où nous espérons te retrouver un jour / regrets ». A suivre...